

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 5 avril 2016

Le quorum étant atteint, (17/23) la séance est ouverte à 18 h15 par Monsieur le Principal.

Etaient présents :

M. DJEMAOUI, Principal,
Mme DEJEAN, Gestionnaire / Mme Pannetier, CPE
Monsieur OLIVERO, Mmes VASSEUR, POMMIER, NORMAND, RENAUDIE, professeurs.
Mmes HOUDEBINE, GENETIER, personnels Atoss
Mmes BROCHET, ROBERT-HAUTEMULLE, MERCKEL, BRESSON, MICHAUT, LAGARDE
M. THOMAS, Maire

Invité :

Mme Wronski Agent comptable

Excusé

M.FONTENAILLE, conseiller Départemental

L'ordre du jour est présenté.

1) Adoption de l'ordre du jour.

Présents :17	Votants :17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2) Désignation d'un secrétaire de séance : M.Djemaoui

Présents : 17	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3) Adoption du PV du dernier CA (8 février 2016)

Présents : 17	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4) DBM pour information 2015

Cf. doc joint

M Olivero, professeur d'EPS, regrette l'absence du conseiller départemental et rappelle la présence assidue de M Cauet, ancien conseiller départemental.

Départ de Monsieur le Maire à 18h55

5) Arrêté du compte financier 2015

Notre droit budgétaire impose la règle de l'annualité, ce qui veut dire que toute exécution budgétaire doit donner lieu en fin d'année civile à un compte-rendu d'exécution devant une assemblée délibérante. Ce compte rendu s'appelle loi de règlement pour le budget de l'état, compte administratif pour le budget des collectivités territoriales et compte financier pour l'EPLE ou encore bilan pour une entreprise.

Le compte financier est donc un document commun de l'ordonnateur et du comptable (sa composition est prévue par la circulaire 91-1132 du 10/06/91) qui décrit l'exécution budgétaire de l'ordonnateur (les dépenses et les recettes), et la traduction de cette exécution dans des écritures comptables.

Conformément à l'article L.421-13 du code de l'éducation, le conseil d'administration arrête le compte financier avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice : il y a deux actes relevant du domaine budgétaire à prévoir :

- un acte qui arrête le compte financier
- un acte qui précise la ventilation du résultat de l'exercice entre le service général et les services spéciaux

La gestionnaire commente le rapport de présentation relatif au compte financier 2015 (voir document joint) puis l'agent comptable commente les documents comptables.

Les comptes arrêtés en recettes nettes (sans sortie inventaire) à 428 561,44 euros et en dépenses nettes tous services confondus à 434 599,68 euros.

Délibération 2016-06	Votants: 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention: 0
-----------------------------	--------------------	------------------	-------------------	----------------------

6) Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice est également soumise à l'approbation du CA.
Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice -6038.24 au service général.

Délibération 2016-07	Votants: 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention: 0
-----------------------------	--------------------	------------------	-------------------	----------------------

7) DBM pour information 2016

Cf. document

8) DBM pour vote 2016, prélèvement sur fonds de réserve

Il est proposé de prélever sur les fonds de réserve la somme de 16 200 euros pour abonder les lignes du service administration / logistique pédagogie activités et opérations en capital.

Délibération 2016-08	Votants: 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention: 0
-----------------------------	--------------------	------------------	-------------------	----------------------

9) Participation des familles, sortie parc Astérix, dans le cadre de l'échange franco-allemand

Dans le cadre de l'échange franco-allemand, il est proposé d'organiser une sortie au parc d'Astérix, avec l'ensemble des élèves germanistes de 3^{ème} et 4^{ème}. La sortie se déroulera le 11 avril 2016.

Le coût prévisionnel de la sortie de 192.50€. Une participation financière de 10€, par élève, sera demandée aux familles n'ayant pas participé à l'échange.

Délibération 2016-09	Votants: 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention: 0
-----------------------------	--------------------	------------------	-------------------	----------------------

10) Convention avec l'Opéra de Massy dans le cadre des Chorales de l'Essonne

La convention est présentée aux membres du CA (cf.doc joint). Elle permet la mise à disposition de l'Opéra de Massy au profit du collège, dans le cadre d'un dispositif particulier. L'œuvre « Polars » d'Emmanuel Touchard, sera mis en scène par les élèves et les professeurs.

5 représentations seront organisées. Elles se dérouleront du 6 au 10 juin inclus. 46 collèges participent au projet, avec 1234 élèves choristes accueillis. Les frais relatifs à la mise à disposition des locaux et des techniciens, pour les deux spectacles, s'élèvent à 3708€.

Monsieur le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer une convention avec l'Opéra de Massy, dans le cadre du projet départemental des chorales des collèges de l'Essonne.

Délibération 2016-10	Votants: 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention: 0
-----------------------------	--------------------	------------------	-------------------	----------------------

11) Réforme du collège : programmation des EPI

Dans le cadre de la réforme du collège, à la rentrée 2016, il sera proposé 7 thèmes de travail :

Niveau 5^{ème} :

- Transition et développement durable
- Corps, santé, bien être et sécurité

Niveau 4^{ème} :

- Langues et cultures étrangères
- Information et communication citoyenne

Niveau 3^{ème} :

- Langues et culture de l'antiquité
- Monde économique et professionnel
- culture et création artistique

12) Réforme du collège : proposition/information d'une nouvelle grille horaire

M1 : 8h25/9h20
M2 : 9h20/10h15
Récréation : 10h15/10h35
M3 : 10h35/11h30
M4 : 11h30/12h25
Pause repas 1: 11h30/13h
Pause repas 2 : 12h25/13h55
S1 : 13h/13h55
S2 : 13h55/14h50
Récréation : 14h50/15h10
S3 : 15h10/16h05
S4 : 16h05/17h

Les nouveaux horaires permettront de répondre aux objectifs de la réforme : rythme des élèves et pause méridienne suffisante pour se restaurer.

Ces modifications feront l'objet d'un vote au prochain CA.

13) Questions diverses

- Le voyage à Telgruc, du 11/04 au 15/04, pour toutes les classes de 5^{ème} : est-il envisagé de compenser, pour les autres classes, les heures de cours non effectuées ?

Les savoirs et compétences se construisent sur des cycles et non sur une année.
L'organisation des voyages participe à cette logique et permette une construction différente des savoirs.

- Quels sont les retours de stage de 3^{ème}. Les collégiens ont-ils été satisfaits ?

Un seul élève n'a pas trouvé de stage. Tous les autres (111 collégiens) se sont investis dans des organisations diverses (entreprises, collectivités...) et ont approché des métiers différents (avocat, informaticien, construction, animateurs, fleuristes, ingénieurs...)

- Est-il envisagé une réunion avec les parents de 6^{ème}, sur le choix de la LV2 ?

Le choix d'une langue vivante repose sur le projet de l'élève en fonction de ses affinités et de ses futurs choix de formation. Les parents peuvent se rapprocher des équipes pour éclairer leur décision. Un document sera toutefois rapidement distribué aux parents (choix de la LV2 en 5^{ème}).

- Est-il possible de consulter les documents de la BPDJ pour poursuivre la réflexion sur les différents thèmes proposés ?

Cette question sera posée aux intervenants de la BPDJ.

Informations diverses

Le prochain Brevet Blanc sera organisé pour les élèves de 3^{ème} le mardi 3 mai et le mercredi 4

Les classes de 5^{ème} partent au séjour à Telgruc du 11 au 15 avril.

La réunion d'information pour le voyage en GB se déroulera le mardi 3 mai.

Les élèves de 3ème passeront les épreuves d'HDA du lundi 23 mai, au mercredi 25 mai (23/05 : 3D ; 24/05 : 3A et 3B ; 25/05 : 3C

Spectacle de l'Association sportive « Cirque » le samedi 4 juin.

Les épreuves du DNB 2016 auront lieu le jeudi 23 et le vendredi 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 .

Le Principal

A.Djemaoui